

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2017

COMPTE RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 25 janvier 2017, s'est réuni le 31 janvier 2017 à Saint Martin d'Auxigny, Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Etaient présents (titulaires) (42): André JOUANIN, Alain THEBAULT, Ariane DEMAZIER, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Marianne POUMEROL, Daniel BENARD, Nathalie MESTRE, Marie-Solange BRUNET, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Jean-Marc KOENIG, Patricia CROS, Joël DRAULT, Jean-Paul BERGER, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Nadine DELANNE-LETOURNEUR, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Georges LAMY, Solange LEJUS, Camille DE PAUL DE BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS.

Absents excusés (5) : Guy CHABRILLAT a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christian PAULIN a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Claude MORIN a donné pouvoir à Marie-Solange BRUNET
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Gérard CLAVIER

Ordre du jour

- Centre Intercommunal d'Action Sociale – conseil d'administration – fixation du nombre d'administrateurs
- Centre Intercommunal d'Action Sociale – conseil d'administration – désignation des membres élus
- Rattachement de la Maison des Services au Public au Centre Intercommunal d'Action Sociale
- Adhésion de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au Syndicat Intercommunal pour la Révision et le Suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère (SIRDAB)
- Election des représentants du Conseil Communautaire au sein des différents organismes
- Adhésion de la Communauté de Communes au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- Indemnités de fonctions allouées au Président et aux Vice-Présidents
- Transmission électronique des actes – convention avec l'Etat
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges 2014-2019 – approbation de l'avenant n° 1
- Finances – délibération de principe sur la mise en place du mécanisme des attributions de compensation provisoires
- Economie – bâtiment technique d'Allogny – mise en location
- Environnement – déchèterie de Saint-Martin d'Auxigny – acquisition d'un chalet de vie
- Déchèteries et points d'apport à déchets verts (PADV) – application du plan grand froid
- Eco Emballage – avenant au contrat pour l'année 2017
- Petite enfance – budget parentalité – demandes de subventions auprès de la CAF et de la MSA
- Enfance-jeunesse – tarifs de l'espace jeunes
- Culture – avenant au contrat culturel de territoire passé avec le Conseil Départemental
- Culture – demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- PLU de la commune de Sainte Solange – approbation de l'avenant de transfert de maîtrise d'ouvrage passé avec la société Patrick Bourcier Aménagement (pbA)
- PLU de la commune de Saint Eloy de Gy – approbation de l'avenant de transfert de maîtrise d'ouvrage passé avec la société pbA
- Questions diverses

➤ **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CONSEIL D'ADMINISTRATION – FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à 24 le nombre de membres siégeant au Conseil d'Administration du CIAS, donc 12 Conseillers Communautaires

adopté à l'unanimité

➤ **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CONSEIL D'ADMINISTRATION : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES ÉLUS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, par scrutin de liste

Est élue la liste composée de: Jean-Paul BERGER, Bernard OZON, Joël DRAULT, Annie LAUVERJAT, Christelle PETIT, Michel AUDEBERT, Caroline CHAUVEAU, André JOUANIN, Anne-Marie OSWALD, Marianne POUMEROL, Solange LEJUS, Patricia CROS

adopté à l'unanimité

➤ **RATTACHEMENT DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC AU CIAS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de rattacher la Maison de Services Au Public (MSAP) au Centre intercommunal d'Action Sociale

adopté à l'unanimité

➤ **SDE 18 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Sont élus :

- Titulaires : Pierre CHEYLAND, Jean-Marc KOENIG, Christian FERRAND
- Suppléants : Alain PASSE, Fabrice CHOLLET, Claude LELOUP

adopté à l'unanimité

➤ **PAYS DE BOURGES – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Sont élus :

- Titulaires : Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
- Suppléants : Pierre FOUCHET

adopté à l'unanimité

➤ **PAYS SANCERRE SOLOGNE – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Sont élus :

- Titulaire : Sylvestre MILLET
- Suppléant : Marie-Solange BRUNET

adopté à l'unanimité

➤ **TOURRAINE CHER NUMERIQUE – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Sont élus :

- Titulaires : Guy CHABRILLAT, Christophe DRUNAT
- Suppléants : Nadine DELANNE-LETOURNEUR, Claude LELOUP

adopté à l'unanimité

➤ **SIRDAB – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SIRDAB – CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE
L'ORDRE DU JOUR**

Sont élus :

- Titulaires : Alain THEBAULT, Guy CHABRILLAT, Christian PAULIN, Pierre FOUCHET, Odile LAUGERAT, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Annie LAUVERJAT, Christian MANCION, Nadine DELANNE, Fabrice CHOLLET, Bernard OZON, Fabrice HOFFELIN, Claude MASSET, Jean-Paul BERGER, Claude LELOUP, Christophe DRUNAT, Georges LAMY, Christian FERRAND, Camille de PAUL, Caroline CHAUVEAU, Nicole PINSON, Bernard GUILLOT, Christian SENET
- Suppléants : Jean-François MERE, Daniel BENARD, Wilfrid LAUFRAIS, Éric BERGERAULT, Dorothée FONTAINE, Jean-Pierre AUGE, Valérie THEPIN, Antoine LONGU, Alain BARDIN, Jean-François LOURY, Jean-Jacques DUTEIL, François GILBERT, Gaëlle FAUCARD, René THOMAS, Gérard RIPART, François GUINGAND, François ANDRADE, Solange LEJUS, Aurélien LAUNAY, Christophe LACOFRET, Jean-Marc LORGNIER, Lucette LEVEQUE, Christelle PETIT, Marie-Madeleine MAUNIER

adopté à l'unanimité

➤ **ECOLE DE MUSIQUE EN TERRES VIVES – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Sont élus :

- Titulaire : Jean-Jacques DUTEIL
- Suppléant : Fabrice HOFFELIN

adopté à l'unanimité

➤ **ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel adhérent au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2017
- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction
- de verser au CNAS la cotisation selon le mode suivant : (nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs et/ou retraités)
- de désigner M. Jean-Paul BERGER membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS
- de désigner Mme Nathalie DAUGERON, en qualité de déléguée des agents et correspondante titulaire

adopté à l'unanimité

➤ **INDEMNITÉS DE FONCTIONS ALLOUÉES AU PRÉSIDENT ET AUX VICE-PRÉSIDENTS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les indemnités mensuelles de fonction des élus de la façon suivante :
 - ✓ Indemnité du Président : 52,03% du traitement correspondant à l'indice brut 1015
 - ✓ Indemnité de chaque vice-président : 19,06% du traitement correspondant à l'indice brut 1015
- de verser toutes les indemnités à compter du 18 janvier 2017, date des arrêtés déléguant les fonctions aux vice-présidents, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous
- d'indexer l'évolution des indemnités sur celle des traitements de la Fonction Publique territoriale

adopté par 45 voix pour et une voix contre (P. CROS)

➤ **TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES – CONVENTION AVEC L'ÉTAT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

adopté à l'unanimité

➤ **CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE DU PAYS DE BOURGES 2014-2019 – APPROBATION DE L'AVENANT N°1**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 du CRST 2014-2019, dont l'objet a vocation à intégrer les modifications contractuelles liées au dispositif ID en campagne, devenu « A vos ID »

- d'autoriser le Président à signer l'avenant du CRST 2014-2019 et les actes y afférents

adopté à l'unanimité

➤ **FINANCES – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE SUR LA MISE EN PLACE DU MÉCANISME DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de mettre en place des attributions de compensation provisoires dont le montant sera notifié aux communes membres le plus rapidement possible, étant précisé que ces attributions de compensation provisoires seront calculées afin de neutraliser l'impact de la fusion et le passage en fiscalité professionnelle unique et seront versées mensuellement avec un rattrapage de janvier sur février

adopté à l'unanimité

➤ **ÉCONOMIE – BÂTIMENT TECHNIQUE D'ALLOGNY – MISE EN LOCATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de louer le bâtiment technique d'Allogny, situé dans la Zone d'Activités, cadastré section A 1002, d'une superficie d'environ 300m², avec sanitaires, vestiaires, bureau et partie cuisine, implanté sur un terrain clos de 2555m², moyennant un loyer mensuel de 1200€ HT, à partir du 1^{er} mars 2017
- d'autoriser le Président à signer le bail commercial à intervenir

adopté à l'unanimité

➤ **DÉCHÈTERIE DE SAINT MARTIN D'AUXIGNY – ACQUISITION D'UN CHALET DE VIE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir un chalet d'un montant de 26 500€ HT soit 31 800€ TTC
- de réaliser préalablement une dalle béton, d'un montant estimatif de 5 000€ pour recevoir ce chalet
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires

adopté à l'unanimité

➤ **DÉCHÈTERIES ET POINTS D'APPORTS À DÉCHETS VERTS (PADV) – APPLICATION DU PLAN GRAND FROID**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fermer les PADV situés sur les communes de Menetou-Salon et Saint-Eloy-de-Gy (Bourgneuf), lors des plans grand froid déclenchés par la Préfecture du Cher, en raison des risques d'intoxication monoxyde de carbone dans les bungalows. En effet, les PADV ne sont pas raccordés à l'électricité et sont chauffés à l'aide de poêles à pétrole

adopté à l'unanimité

➤ **ECO-EMBALLAGE : AVENANT AU CONTRAT POUR L'ANNÉE 2017**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant du contrat passé avec l'éco-organisme Eco-Emballage correspondant à la prolongation de l'agrément de celui-ci sur une année

adopté à l'unanimité

➤ **PETITE ENFANCE – BUDGET PARENTALITÉ : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF ET DE LA MSA**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter les financements du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) suivant :
 - 19 000€ à la CAF du Cher (69€% du budget parentalité petite enfance)
 - 1 300€ à la MSA Beauce Cœur de Loire (5% du budget parentalité petite enfance)
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à ces demandes

adopté à l'unanimité

➤ **ENFANCE – JEUNESSE – TARIFS DE L'ESPACE JEUNES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à 5,00 € par an et par personne l'adhésion aux Espaces Jeunes pour tous les jeunes du territoire de la communauté de communes Terres du Haut Berry
- de fixer à 10,00 € par an et par personne l'adhésion aux Espaces Jeunes pour tous les jeunes domiciliés en dehors du territoire de la communauté de communes Terres du Haut Berry
- d'instaurer, pour les sorties extérieures avec droit d'entrée, en dehors d'un projet spécifique, les tarifs ci-après :

	droit d'entrée inférieur ou égal à 10 €	droit d'entrée supérieur à 10 €
Jeunes domiciliés sur le territoire des Terres du Haut Berry	gratuit	50 % à la charge des familles
Jeunes non domiciliés sur le territoire des Terres du Haut Berry	2 €	75% à la charge des familles

adopté à l'unanimité

➤ **CULTURE – AVENANT AU CONTRAT CULTUREL DE TERRITOIRE PASSÉ AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter du Conseil Départemental du Cher une subvention à hauteur de 38 000 €, dans le cadre du contrat culturel du territoire
- d'autoriser le Président à signer tout document y afférent

adopté à l'unanimité

➤ **CULTURE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter auprès de la DRAC, l'attribution d'une subvention nécessaire à la mise en place de la saison culturelle 2017
- d'autoriser le Président à signer les différents actes nécessaires à cette demande

adopté à l'unanimité

➤ **PLU DE LA COMMUNE DE SAINTE SOLANGE – APPROBATION DE L'AVENANT DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ PATRICK BOURGCIER AMÉNAGEMENT (pbA)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n°6 au contrat du 11 mars 2011 passé entre la Commune de Sainte Solange et le cabinet pbA pour acter le changement de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et les actes y afférents

adopté à l'unanimité

➤ **PLU DE LA COMMUNE DE SAINT ELOY DE GY – APPROBATION DE L'AVENANT DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ pbA**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n°5 au contrat du 13 août 2011 passé entre le commune de Saint Eloy de Gy et le cabinet pbA pour acter d'une part le changement de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, et d'autre part la résiliation du marché pour motif d'intérêt général
- d'accepter l'indemnité de résiliation fixée à 5% du montant du marché hors taxes, diminuée des prestations effectivement réglées, soit 390 € HT, conformément à l'article 33 du CCAG « prestations intellectuelles »
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et les actes y afférents

adopté à l'unanimité

➤ **CREATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer le tableau des effectifs de la communauté de communes Terres du Haut Berry

adopté à l'unanimité

A Vasselay, le 03 février 2017

Le Président,



Bernard ROUSSEAU

A large, fluid handwritten signature in black ink, written over the printed name "Bernard ROUSSEAU".